



# AVIS AU PUBLIC

## MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 16 mai 2022, le Conseil Municipal de Codognan a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU engagée par arrêté du Maire du 16 mai 2022.

Le projet de modification simplifiée porte sur :

- la définition d'une orientation d'aménagement et d'orientation en zone UC

Le dossier de modification simplifiée est mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs du 30 mai au 30 juin 2022 inclus.

Les pièces du dossier seront disponibles aux heures et jours d'ouverture de la mairie (lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi de 8h30 à 12h) - 39 rue de la Mairie.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune : [www.codognan.fr](http://www.codognan.fr)

Les personnes intéressées pourront formuler leurs observations soit sur le registre présent en mairie ou via le site internet [www.codognan.fr](http://www.codognan.fr) ou par mail à [mairie.codognan@wandoo.fr](mailto:mairie.codognan@wandoo.fr)

Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

Cet avis sera publié dans Midi Libre.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée.